



MAIRIE DE LYON

A l'attention de Monsieur Gregory DOUCET, Maire
BP 1065
69205 LYON CEDEX 01

À Lyon, le 1^{er} septembre 2021,

Par Lettre recommandée avec accusé de réception N°1A 171 352 8063 4

Objet : renforcement du réseau 4G à Lyon

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'attribution de la 4^{ème} licence de téléphonie mobile obtenue le 12 janvier 2010, Free Mobile s'est engagé à répondre à la forte demande de la population en faveur de l'Internet mobile et aux attentes des Lyonnaises et des Lyonnais, en proposant des services innovants, simples et accessibles. Par décision n° 2018-1391 en date du 15 novembre 2018, Free Mobile est autorisé par l'ARCEP, à partir du 21 août 2021, à exploiter un bloc supplémentaire de fréquences de 9,8 MHz dans la bande 2100 MHz. L'exploitation de ce bloc de fréquences vise à permettre le renforcement du réseau 4G.

Aussi, nous vous informons que nous allons procéder pour l'ensemble de notre réseau à la mise en service de ce bloc de fréquences ainsi qu'à la réallocation d'une partie de la bande de fréquences 2100 MHz, initialement entièrement dédiée à la 3G, à la 4G.

Cette démarche s'accompagne d'une demande d'autorisation préalable auprès de l'Agence nationale des fréquences pour chacun des sites concernés. Sans impact substantiel sur l'exposition du public aux ondes, elle s'inscrit dans le respect strict et continu des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques établis par le décret 2002-775 du 3 mai 2002.

En outre, cette évolution ne nécessite l'obtention d'aucune autorisation d'urbanisme, notamment parce qu'elle n'induit pas de changement de l'aspect extérieur du bâtiment lui servant, le cas échéant, de support.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Luka GISBERT
Responsable Relations Collectivités
Territoriales Auvergne-Rhône-Alpes